

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 septembre 2021

Rapport n° 21-07-04

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA COURSE DE VTT DU PONT DU DIABLE DU 10
OCTOBRE 2021**

Afin de promouvoir l'activité physique à travers le sport, d'en faire un vecteur de santé pour le plus grand nombre, d'intégration de l'individu, d'épanouissement de la personne et de lien social, la commune de Saint-Leu-la-Forêt a décidé d'organiser la 1^{ère} édition d'une course de VTT à caractère de loisir en direction des Saint-Loupiens. Cette course se déroulera en forêt de Montmorency avec un départ fictif depuis le parking Foch.

En parallèle de cette course adulte, la commune proposera des activités tout public (parcours trail, patinette, draisienne), l'objectif étant de réunir autour de cette manifestation, un public intergénérationnel des enfants les plus jeunes aux seniors,

Si la situation sanitaire le permet, cette manifestation se déroulera le dimanche 10 octobre 2021 entre 9h et 12h.

Afin d'en définir les conditions d'organisation, il vous est proposé d'adopter le règlement de cette course de VTT pour cette 1^{ère} édition 2021.

La commission Jeunesse et sports, réunie le 20 septembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 septembre 2021

Délibération n° 21-07-04

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA COURSE DE VTT DU PONT DU DIABLE DU 10
OCTOBRE 2021**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune de promouvoir l'activité physique à travers le sport, d'en faire un vecteur de santé pour le plus grand nombre et de lien social,

Considérant, que dans ce cadre, la commune souhaite organiser le 10 octobre 2021 la 1^{ère} édition d'une course de VTT intitulée course de VTT du Pont du Diable,

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et sports réunie le 20 septembre 2021,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : d'adopter le règlement, ci-annexé, de la course de VTT du Pont du Diable organisée par la commune le 10 octobre 2021 à l'attention des Saint-Loupiens.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET

REGLEMENT INTERIEUR **COURSE DE VTT DU PONT DU DIABLE**

1- Certificat Médical

La course de VTT du Pont du Diable organisée le dimanche 10 octobre 2021, est ouverte aux pratiquants non licenciés. Conformément à l'article L231-2-1 du Code du Sport, l'inscription est donc subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an ou de sa copie établissant l'absence de non contre-indication à « la pratique du cyclisme de compétition ».

2- Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la « SMACL » au titre de la responsabilité civile.

Il incombe aux participants de s'assurer au titre de l'individuelle accident.

3- Sécurité

La sécurité sera assurée par la Protection Civile du Val d'Oise, la police municipale et les signaleurs.

La Protection Civile procèdera à l'installation d'un poste de secours fixe au sein de la zone d'animation située place Foch. Des secouristes en VTT compléteront le dispositif.

La police municipale encadrera le trajet depuis La Poste, place Foch, au départ de la course situé en forêt.

Les signaleurs, en accord avec les directives préfectorales, seront positionnés à chaque intersection du parcours en forêt. Ils porteront le gilet jaune de haute visibilité comme mentionné à l'article R.416-19 du code de la route.

Le port du casque est obligatoire, casque rigide, homologué en conformité avec les différentes normes officielles de sécurité en vigueur.

Le transfert des participants entre la zone d'arrivée (forêt) et la zone de récompenses-ravitaillement (place Foch) se fera sous leur responsabilité.

Présence de tiques en forêt. Chaque participant devra veiller à la présence de tiques en forêt de Montmorency (pour toute information : www.francelyme.fr)

4- Droit d'inscription

L'inscription est gratuite. La course de VTT est ouverte aux personnes de 17 ans et plus.

Renseignements auprès de Sophie Ralite : 01 30 40 22 52-sophie.ralite@saint-leu-la-foret.fr

5- Inscriptions

Les inscriptions se feront le dimanche 10 octobre 2021, jour de la course, entre 8h et 10h au stand « Inscription », parking de la poste place Foch à Saint-Leu-la-Forêt.

Le bulletin d'inscription sera téléchargeable sur le site de la ville (www.saint-leu-la-foret.fr) à partir du 1^{er} octobre 2021. Le certificat médical ou sa photocopie sera conservé par l'organisateur.

Les parents des concurrents mineurs devront remplir l'attestation parentale jointe au bulletin d'inscription.

6- Horaires de la course

10h30 : Départ depuis la place Foch pour rejoindre le départ de la course

10h45 : Départ de la course

7- Dossards

Un dossard est attribué à l'inscription de la course sur présentation :

- du bulletin d'inscription dûment rempli (téléchargeable sur www.saint-leu-la-foret.fr)
- du certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition, datant de moins d'un an. (voir article 1)
- de l'autorisation parentale dûment complétée pour les participants âgés de 17 ans

Le port du dossard remis par l'organisation est obligatoire pendant la durée de la course.

8- Droit à l'image

Chaque participant et/ou représentant légal des mineurs autorise expressément les organisateurs de la course de VTT ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la course de VTT sur tous les supports y compris promotionnels et /ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

9- Aspects pratiques

Un ravitaillement sera offert aux athlètes après la course, place Foch au CSL les Dourdains.

Des douches et vestiaires seront disponibles pour les participants à la course selon les conditions sanitaires applicables au 10 octobre 2021.

10- Récompenses

Le classement de la course s'établira fonction du temps et du nombre de boucles parcourues.

Une coupe et des lots seront offerts aux 3 premiers coureurs de chaque catégorie femmes/ hommes.

11- Lot de participation

En échange du dossard, un lot de participation sera offert à tous les participants.

12- Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à respecter les autres concurrents, le milieu naturel et les espaces traversés sur la propriété forestière. Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques) sur le parcours.

13- Cas de force majeure

Si pour des raisons de force majeure ou indépendantes de sa volonté, la ville ne pouvait assurer l'organisation de cette manifestation, elle pourra l'annuler de plein droit.

14- Règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.